

**Aberrant ! Malgré un taux de chômage avoisinant les 2 500 000 chômeurs, le monde du champagne s'inquiète déjà pour la future vendanges et demande au gouvernement d'autoriser le recours à la main d'œuvre en provenance d'autres pays dans des conditions strictement encadrées. On croît rêver...**

**Coronavirus : le monde du champagne inquiet pour la venue des vendangeurs étrangers.**

LE 27/04/2020

Jean-Marie Barillère, président des maisons de Champagne, Maxime Toubart, celui des vigneron, coprésidents du Comité Champagne, ont adressé un courrier au Premier ministre sur la question de la mobilité de la main d'œuvre saisonnière en provenance d'autres pays.



Les vendanges ne sont que dans quatre-cinq mois, mais la question préoccupe les responsables de maisons de champagnes et les vigneron : comment, dans le contexte sanitaire actuel, la main d'oeuvre en provenance d'autres pays pourra être présente pour les vendanges 2020 ?

Jean-Marie Barillère, président des maisons de Champagne, Maxime Toubart, celui des vigneron, coprésidents du Comité Champagne, ont interpellé Edouard Philippe, vendredi par courrier.

## 29000 saisonniers concernés

Le sujet est d'autant plus sensible car, comme le rappellent les deux présidents « *sur l'année 2019, les travailleurs saisonniers venant d'autres pays représentaient près de 29 000 saisonniers issus principalement de Pologne, Roumanie, Bulgarie, République Tchèque, Portugal et Espagne.* »

« *Le secteur de la viticulture est fortement employeur de main d'oeuvre, écrivent Jean-Marie Barillère et Maxime Toubart. Le vignoble champenois connaît une pénurie depuis plusieurs années. En dépit de tous les efforts réalisés en vue de recruter du personnel les viticulteurs ont recours à de la main d'oeuvre en provenance d'autres pays faute de main d'oeuvre locale. Ce recours est particulièrement critique lors de la période cruciale des vendanges qui mobilisent environ 90 000 à 100 000 salariés et sont d'une importance capitale pour la viticulture. Les vendanges doivent être réalisées dans un délai très court (laps entre 10 et 15 jours) et ne peuvent en aucun cas être reportées, le raisin devant être récolté à maturité selon un cahier des charges strict.* ».

Les professionnels se disent « *extrêmement préoccupés* » par la question de la venue de cette main d'oeuvre étrangère indispensable au bon fonctionnement de leurs exploitations.

## Prendre exemple sur l'Allemagne

« *Certains pays comme l'Allemagne, se sont déjà positionnés en autorisant le recours à la main d'oeuvre en provenance d'autres pays dans des conditions strictement encadrées,* indiquent Jean-Marie Barillère et Maxime Toubart. *A l'instar de l'Allemagne, nous vous demandons de prendre une décision en vue de laisser circuler cette main d'oeuvre indispensable au secteur viticole déjà fragilisé.* »

Les deux présidents apportent par ailleurs des garanties quant aux conditions d'accueil. « *Nous sommes conscients qu'en tout état de cause, une telle circulation ne se fera qu'en respect de mesures de préconisations sanitaires en vue de limiter la propagation du COVID-19 et nous veillerons à être particulièrement attentifs sur ce point. De la même manière, les conditions d'hébergement de ces salariés seront aménagées pour garantir leur sécurité.* »